

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2025
A 18 H30 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Harris Reneman, Catherine Barcellino.
Sarah Brot, Directrice des Affaires Générales.

Représentés :

Elodie Brelot a donné procuration à Philippe Maillez
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Anne Le Guyader

Absents :

Philippe Casamayor, Jean-Marc Curtet, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

1. Désignation du Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal désigne Véronique Cortinovis en tant que secrétaire de séance.

FINANCES

02-2025-11 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale – Rapporteur Caroline Terrier

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Beynost est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune. Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Les habitants de la commune y sont conseillés sur les droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Le CCAS se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés).

BEYNOST

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention de 40 000 €, permettant d'assurer la continuité du service. Cette subvention sera complétée ultérieurement avec une seconde délibération.

Mme Cortinovis expose à l'assemblée toutes les dépenses auxquelles le CCAS doit faire face. Ainsi, les loyers de la résidence seniors n'avaient pas été révisés depuis 2012 et les résidents ne payent ni l'eau ni l'électricité.

Le bâtiment construit en 2004-2005, doit faire l'objet de travaux de rafraîchissement, notamment au niveau des revêtements, des salles de bains et du chauffage, SEMCODA ne prenant à sa charge que ce qui concerne le toit et les murs.

Mme Terrier confirme que, dans le cadre de son action sociale, la commune absorbe des dépenses qui ne sont pas couvertes par les recettes.

Mr Renevier demande s'il ne serait pas possible d'avoir recours à une assurance pour couvrir le manque de recettes dû aux logements vacants ou loyers impayés.

Mr Chevrolat répond que les assureurs exigent un certain seuil de revenus dont ne disposent pas les résidents.

Il demande par quel prestataire passe la mairie pour les travaux. Mme Cortinovis répond que les travaux sont effectués par les services techniques communaux.

Mme le maire précise qu'elle va rencontrer, avec Mme Cortinovis, le bailleur SEMCODA pour rediscuter de la convention qui le lie à la commune.

Mme Le Guyader demande combien de logements sont concernés. Mme Cortinovis répond que la résidence comprend 10 logements seniors.

Mr Renevier demande si la salle commune prévue aux Jardins de St-Pierre va générer de nouveaux frais. Mme Cortinovis répond qu'il n'en est pas question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par délibération 02-2025-11, **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € au CCAS de Beynost.

2. Informations diverses

Le prochain conseil municipal concernera le vote du budget le 27 février.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18h55.

Le Maire,
Caroline TERRIER



Le secrétaire de séance,
Véronique CORTINOVIS

